

## Transfert des filières du CPLN au CIFOM

# Le Conseil d'Etat demande un crédit de 4,2 millions de francs au Grand Conseil

**Dans un rapport adressé au Grand Conseil, le Conseil d'Etat présente une demande de crédit d'investissement de 4,2 millions de francs afin de subventionner le transfert de certaines filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM). La rénovation de l'Ecole d'ingénieurs du Locle permettra ainsi d'économiser près de 450.000 francs par an.**

La construction du Bâtiment de la Microtechnique Microcity constituera un projet de taille ces quelques prochaines années pour le Canton de Neuchâtel. Afin de réaliser ces projets, il est nécessaire de détruire le bâtiment actuel de l'Ecole professionnelle commerciale du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN-EPC) sis Maladière 73 à Neuchâtel et de déplacer l'ensemble du personnel enseignant et des élèves. La destruction de cet établissement devrait intervenir à fin 2010.

Le CPLN-EPC est l'une des écoles constituant le CPLN et offre des formations dans les domaines du commerce et de la gestion. Actuellement, quelque 900 élèves fréquentent cet établissement (600 apprentis en formation duale, 60 étudiants et 250 étudiants en formation supérieure en emploi). Le CPLN-EPC a besoin d'une surface de quelque 2500 m<sup>2</sup> pour fonctionner. Il est donc nécessaire de trouver un bâtiment offrant une surface suffisante pour reloger le personnel enseignant et les élèves.

### **Déplacement sur le site de l'ancienne Ecole d'ingénieurs du Locle**

En 2011, les étudiants de la HE-Arc ingénierie du Locle se déplaceront à Neuchâtel dans le bâtiment TransEurope, libérant ainsi au Locle une surface plutôt destinée à accueillir une école à vocation technique.

Afin notamment de ne pas déplacer des élèves sortant de l'école obligatoire, le Conseil d'Etat propose un déplacement d'une partie de l'Ecole technique (ET) du CPLN sur le site de l'ancienne Ecole d'ingénieurs du Locle, composée principalement des écoles supérieures, ceci sous la responsabilité de l'Ecole technique du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM-ET). L'option retenue tient non seulement compte du fait que les apprenants ayant leur CFC sont susceptibles de se déplacer plus facilement, mais tient aussi compte du tissu industriel des Montagnes neuchâteloises, en lien direct avec les activités des filières déplacées.

Ce déplacement permet de réaménager certains locaux du CPLN afin d'y accueillir l'actuelle EPC. Dans cette attente, les étudiants du CPLN-EPC seront relogés provisoirement dans des "pavillons" proches de ceux du Lycée Jean-Piaget.

Par ailleurs, des travaux seront menés dans les bâtiments du CIFOM au Locle afin d'accueillir les effectifs d'élèves du CPLN-ET pour la rentrée 2012-2013.

### **Demande de crédit de 4,2 millions de francs**

Le Conseil d'Etat présente donc une demande de crédit de 4,2 millions de francs au Grand Conseil afin de rénover l'Ecole d'ingénieurs du Locle.

Cette somme comprend 3 millions de francs pour la rénovation des façades et 1,2 million de francs destinés aux travaux d'assainissement du bâtiment et aux frais de déménagement.

La solution de la rénovation de l'Ecole d'ingénieurs du Locle permettra ainsi d'économiser environ 450.000 francs par année, une économie qui devrait s'élever après 10 ans (soit à la fin de la période d'amortissement) à près de 900.000 francs.

### **Développer des synergies et des centres d'excellence**

Le Conseil relève que ce regroupement permettra la mise en place et le renforcement de véritables filières professionnelles de qualité dans les différentes régions du canton. En effet, il n'est désormais plus possible de raisonner localement dans le domaine de la formation professionnelle; il s'agit plus que jamais de développer des synergies et donc des centres d'excellence.

Au-delà de l'aspect économique, qui est certes déterminant, il convient donc de considérer ce déplacement à la lumière d'une formation professionnelle forte et intégrée dans le tissu économique.

Ce projet tient compte d'une part des efforts de rationalisation en matière de centres de compétences déjà réalisés depuis une dizaine d'années dans la formation professionnelle cantonale et, d'autre part, de la stratégie cantonale développée et définie par le Conseil d'Etat.

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil est disponible sur [www.ne.ch](http://www.ne.ch) > Grand Conseil > Ordres du jour et rapports ou sur le lien <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=29644>**

**Pour de plus amples renseignements:**

**Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

Neuchâtel, le 15 avril 2010